



COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2023 à RAIDS

Secrétaire de séance : Sylvain LEREDDE

DÉLIBÉRATION

CS 2023/72 Finances locales – Décisions budgétaires – Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées - Individualisations

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 14 juin 2023 à Raids, sous la vice-présidence de Pascal MARIE.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 7 juin 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE (*pouvoir de Sylvain LETOUZÉ*), Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Maryse LE GOFF (*pouvoirs de Benoît FIDELIN et Hervé MARIE*), Thierry LETOUZÉ (*pouvoir de Christelle CASTELEIN et Martine LEMOINE*), Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Michel MAUDUIT*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*), Aurélien MARION (Appeville), Stéphanie MAUBÉ (Lessay), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Florent SILIERES*), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

ROZET
Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne

Pour les conseillers départementaux

Hervé MARIE, Jean MORIN
Christèle CASTELEIN, Benoît FIDELIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Françoise LEROSIGNOL (*démission*),

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez - *démission*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy - *démission*), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert)

Pour les membres consultatifs

Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Jean-Luc **LEGER** (Président du CESER Normandie), Jean-Luc **MICHEL** (vice-président du CESER), Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLLOL**, Victorine **BARA**, Julie-Anne **JORANT**

Nombre de votants : 24 membres + 9 pouvoirs

Soit un quorum de 33 membres sur 58

CS 2023/72 Finances locales – Décisions budgétaires – Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées - Individualisations

Vu la délibération du CS 2022/67, prise en date du 15 mars 2022, modifiant les modalités de la politique du Fonds De Sauvegarde Terre et Chaume (FDSTC) ;

Considérant que :

- le solde du budget 2022 s'élève à 4 286,00 €,
 - le budget 2023 alloue une somme de 30 000 €,
 - le montant des aides votées lors du Comité Syndical du 21 mars 2023 s'élevait à 17 890€,
 - le budget disponible à ce jour s'élève à 16 396 €, auquel vient s'ajouter les 4 dossiers suivants à désengager, soit 9 565 €.
- Ce qui porte le budget disponible à 25 961 €.

Détails des dossiers à désengager

4 dossiers avaient sollicité les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Motif du désengagement	Montant des travaux éligibles	Montant de la subvention
M. VIGNAUD 9 Rue du Val Rémilly sur Lozon 50570 RÉMILLY LES MARAIS Opération située à : Idem	L'entreprise prévue pour réaliser les travaux (Patrick Lebrun) est partie en retraite. Les projets de travaux sont pour le moment reportés.	5 075,95 €	Tx 20% 1 015 €
M. & Mme VINCHON 6, La Percherie 50190 St MARTIN D'AUBIGNY Opération située à : Idem	L'entreprise prévue pour réaliser les travaux (Patrick Lebrun) est partie en retraite. Les projets de travaux sont pour le moment reportés.	2 747,80 €	Tx 20% 550 €
M. & Mme De La Selle 42 Rue des Renaudes 75017 PARIS	Montant de travaux pour la reconstruction d'un mur en bauge effondré d'une dépendance finalement jugé trop onéreux, malgré l'aide du	75 611,00 €	Tx 20%

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230614-DELIB_CS2023_72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Opération située à : Village de Boisgrimot Sainteny 50500 TERRE ET MARAIS	Parc. Repli sur une solution de reconstruction en agglo.		4 000 €
M. & Mme De La Selle 42 Rue des Renaudes 75017 PARIS Opération située à : Village de Boisgrimot Sainteny 50500 TERRE ET MARAIS	Montant de travaux pour la rénovation des murs en bauge d'une seconde dépendance sur le même site finalement jugé trop onéreux, malgré l'aide du Parc. Repli sur une solution plus légère de stabilisation à la terre proposée par une autre entreprise.	38 560,50 €	Tx 20 % 4 000 €
TOTAL		121 995,25 €	9 565€

Dossiers à engager

14 dossiers (demandes instruites par l'architecte du Parc), sollicitent les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Montant des travaux éligibles	Montant de la subvention
Mme LEROY 7 Rue Mousset Robert - 75012 PARIS Opération située à : 34 route du Vivier Coigny 50250 MONTSENELLE	Suite des travaux de réfection d'une dépendance construite en bauge (dossiers précédents votés en septembre 2022 pour une aide de 822 € et en mars 2023 pour une aide de 728 €). Reprise d'un angle trop érodé à partir de briques de terre crue et mortier de terre.	4 500,50 €	Tx 20 % 900 €
Mme HURMANE Virginie Le Mesnil 50190 MARCHÉSIEUX Opération située à : Idem	Réfection intérieure d'une maison en bauge, suppression des enduits ciments, isolation en bloc de chaux-chanvre et enduit à la chaux.	13 570,75 €	Tx 20 % 2 714 €
Mme HURMANE Virginie Le Mesnil 50190 MARCHÉSIEUX Opération située à : Idem	Réfection extérieure d'une maison en bauge, consolidation des murs avec tirant métallique et chaînage béton partiel, suppression de l'enduit ciment et mise en œuvre d'un enduit chaux sable et terre.	5 103,00 €	Tx 15 % 765 €
M. & Mme TRIDON 14 Rue de l'Eglise 50190 MARCHÉSIEUX Opération située à : Idem	Rénovation de la façade et d'un pignon sur route d'une maison en bauge. Mise en œuvre d'un enduit chaux sable et terre sur les murs exposés et une terre fragile attaquée par les insectes.	12 375,00 €	Tx 20 % 2 475€
M. LAIGNEL L'Auvrairie 50500 AUXAIS Opération située à : Idem	Réfection d'une façade en bauge avec mise en œuvre d'un enduit chaux sable et terre compte-tenu du caractère assez hétéroclite des matériaux présents en façade.	29 100,50 €	Tx 15 % 2 250€
M. LAIGNEL L'Auvrairie 50500 AUXAIS Opération située à : Idem	Réfection des enduits intérieurs pour la création d'un logement locatif dans une dépendance en bauge, à partir de chanvre chaux projeté.	13 714,36 €	Tx 20 % 2 743€
M. & Mme PARK 7 Rue du Port Rémilly sur Lozon 50570 RÉMILLY LES MARAIS Opération située à : Idem	Réfection d'un mur pignon en bauge recouvert d'un enduit ciment et fortement déchaussé en pied. Reprise en sous œuvre, suppression de l'enduit et réfection par un enduit chaux sable et terre.	24 966,90 €	Tx 15% 2 250 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230614-DELIB_CS2023_72-DE
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

M. & Mme PARK 7 Rue du Port Rémilly sur Lozon 50570 RÉMILLY LES MARAIS Opération située à : Idem	Réfection intérieure des murs en terre d'une dépendance transformée en habitation. Mise en œuvre d'enduit chaux sur les murs terre conservés.	11 352,28 €	Tx 15% 2 270 €
M. & Mme POCREAU /JABET 11 route de l'Etang 50500 MÉAUTIS Opération située à : Idem	Réfection des murs terre arrière d'une maison d'habitation recouverte d'enduit ciment. Des enduits chaux sable et terre sont prévus en façade Nord, suspectant des matériaux hétéroclites en dessous de l'enduit.	5 944,88 €	Tx 15% 892 €
M. & Mme GOSSELIN 12 rue du Bas 50500 AUVERS Opération située à : Idem	Réfection d'un pignon en bauge exposé comportant la suppression de l'enduit actuel et son remplacement par un enduit chaux sable et terre.	3 326,40 €	Tx 20% 665 €
M. & Mme De La SELLE 42 rue des Renaudes 75017 PARIS Opération située à : Village de Boisgrimot Sainteny 50500 TERRE ET MARAIS	Travaux de rebouchage et confortement d'une façade de dépendance en bauge à partir de bauge, brique de terre crue et mortier de terre.	6 810,00 €	Tx 20% 1 362 €
SCI Le Silence du Temps La Terrasse 50490 MUNEVILLE LE BINGARD Opération située à : Idem	Consolidation et reconstruction partielle de deux pignons d'une dépendance en bauge à partir de briques de terre crue et mortier de terre.	8 156,50 €	Tx 20% 1 631 €
SCI Le Silence du Temps La Terrasse 50490 MUNEVILLE LE BINGARD Opération située à : Idem	Réalisation d'une isolation en terre chanvre coffré sur une ancienne écurie transformée en habitation.	14 858,80 €	Tx 20% 2 972 €
M. HÉBERT Jean-Marie 50190 MARCHESIEUX Opération située à : Idem	Reprise d'une façade de maison en bauge dégradée à partir de brique de terre crue et de mortier de terre.	2 293,50 €	Tx 20% 459 €
TOTAL		156 073,37 €	24 348 €

L'attribution de cette nouvelle subvention porterait l'enveloppe restante à 1 613 €.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **VOTE** ces demandes de subventions pour un montant total de 24 348 €.
- **PRÉLÈVE** cette somme sur le compte 65748 du Budget du Parc.
- **AUTORISE** le vice-président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 28 juin 2023

Pascal MARIE, Vice-président
Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts l'Ouvé - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CAUMONT
Tél. 02 33 71 61 90
Date de réception en préfecture : 28/06/2023
Date de transmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023
CS2023_72-DE

ANNEXE

Pour mémoire, rappel sur les modalités de cette politique

=> Objectifs :

- Valoriser la terre et les fibres locales comme réponses aux enjeux d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO² dans le secteur du bâtiment.
- Dynamiser l'ensemble des filières locales, depuis la ressource jusqu'à la mise en œuvre.
- Valoriser des savoir-faire artisanaux spécifiques permettant de dynamiser l'artisanat et les entreprises du territoire.
- Ouvrir sur la construction neuve pour faire du Parc un territoire d'expérimentation et d'innovation exemplaire.
- Préserver une des particularités architecturales et paysagères du Parc : la bauge et ses multiples couleurs, reflets de la variété géologique du territoire.

1- POLITIQUE D'AIDE À LA CONSTRUCTION NEUVE EN TERRE (EXTENSION AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS)

=> maintien de la politique actuelle avec des aménagements.

- Sur la politique d'aide à la **construction en terre massive**, les critères sont étendus à la construction en brique de terre non stabilisée. Le plafond est relevé à 20 000 € de travaux subventionnables.

- En ce qui concerne le **second œuvre**, le recours à l'utilisation de matériaux biosourcés, issus du territoire (paille, roseau ou autre fibres issues de l'entretien des espaces naturels), comme isolants est retenu. Le taux d'aide est proposé à la hausse pour rendre la politique plus incitative sur ces techniques encore peu développées, mais le plafond de travaux subventionnables est baissé à 15 000 €.

Tous les projets de construction neuve incorporant de la terre (et des matériaux biosourcés si l'option est retenue), sont éligibles, publics ou privés, logements ou dépendances, murs de clôture...

Les projets de bâtiments doivent avoir obtenu un permis de construire et faire l'objet de devis d'entreprises permettant de valider l'utilisation de la terre et des matériaux biosourcés.

CONSTRUCTION NEUVE			
Nature de travaux éligibles	Taux d'aide	Plafond de travaux éligible	Plafond de subvention
Construction en terre massive porteuse	40 %	20 000 €	8 000 €
Terre en second œuvre (possibilité d'utiliser des matériaux biosourcés locaux)	20 %	15 000 €	3 000 €

2 - POLITIQUE D'AIDE À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI EN BAUGE

2.1. La rénovation extérieure

■ Financement à 20 % des travaux de reprise à base de terre exclusivement (rebouchages, remplacement de reprises d'agglos, briques par des mortiers de terre ou des maçonneries de terre crue...), les enduits à base de sables et terres locales et chaux naturelle non colorée et non formulée, quand ils sont strictement nécessaires du fait de la qualité de la terre et de son exposition, sur les bâtiments peu dénaturés, ou pour lequel un travail de restitution de l'état d'origine est prévu en généralisant le plafond à 30 000 € (au lieu des 35 000 € uniquement sur les bâtiments étudiés dans le cadre de la mission d'inventaire).

■ Pour garder la main sur les rénovations des bâtiments terre dénaturés, un taux plus faible (15%) et un plafond plus faible (15 000 € de travaux subventionnable), uniquement sur les enduits à base de sables et terres locales et chaux naturelle non colorée et non formulée.

■ Dans les deux cas, suppression des financements sur les postes d'échafaudage, de dégradage des enduits ou joints existant, de rejointoiement des soubassements, postes qui peuvent représenter plus de 50 % de l'aide apportée actuellement.

■ Prise en charge du remplacement des linteaux abîmés et restitution d'ouverture (jambage et linteaux refaits).

■ Prise en charge des travaux de reprise en sous œuvre, des drainages, des tirants, travaux nécessaires à la stabilisation indépendants de l'usage de la terre, mais qui peuvent permettre d'inciter à la conservation d'un mur, plutôt qu'à sa démolition et son remplacement par une maçonnerie d'agglos souvent plus simple.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU PATRIMOINE BÂTI EN BAUGE		
	Bâti terre dénaturé	Bâti terre repéré par la mission d'inventaire, ou peu dénaturé et restitution lourde
Taux	15 %	20 %
Plafond	15 000 €	30 000 €
Aide maximale	2 250 €	6 000 €

2.2. La rénovation intérieure

Les enjeux sur la rénovation intérieure restent importants pour apporter des solutions, techniquement et environnementalement pertinentes à l'amélioration thermique, poussée par les politiques nationales, régionales et départementales. Les critères sont resserrés sur les enduits de finition en terre crue (plus d'aide sur les enduits à la chaux), les isolations de panneaux biosourcés collés et enduits à la terre, les isolations et correcteurs thermiques à l'aide de mélanges de fibres végétales/terre, fibres végétales/chaux.

RÉNOVATION INTÉRIEURE DU PATRIMOINE BÂTI EN BAUGE	
Taux	20 %
Plafond	30 000 €
Aide maximum	6 000 €

3 - Politique d'aide à la rénovation des couvertures en chaume

La rénovation des couvertures en chaume est maintenue en l'état pour continuer d'accompagner l'entretien des quelques couvertures encore présentes sur le Parc.

RÉNOVATION COUVERTURE EN CHAUME		
Plafond de travaux T.T.C.	Taux d'aide	Plafond de subvention
20 000 €	20 %	4 000 €